Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260321-2026_03_AG4-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 17 mars 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE - C LEBRAS - G COLLET - A KERBOULL - G BETIN - S DUVAL THOMAS Y QUINTIN - G LE GALES - C MORIN- O LE ROUX - J BOURHY - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O LE ROUX a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 11h

Délibération n°2026 - 03 - AG 4

CRÉATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18,

Considérant que tous les Adjoints sont titulaires d'une délégation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose de nommer 2 conseillers délégués.

Décision :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER la nomination de 2 conseillers délégués

- DE NOMMER :

- Monsieur Gilles DARCEL
- Madame Cécile REUX

Vote « pour » = 26, Abstentions = 3 (N. Le Neün, Y. Gillet, N. Jaffrelot)

Plédran, le 23 mars 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTE D'ARMOR